

## ÉTHIQUES CONCURRENTES AU DÉBUT DU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE

### La classification macrobienne des vertus dans la première réception de l'Éthique aristotélicienne\*

VALERIA BUFFON\*\*

#### Introduction

Depuis un certain temps, on considère que la réception de l'Éthique à Nicomaque d'Aristote en Occident au XIII<sup>e</sup> siècle donne lieu à une véritable *Éthique philosophique*<sup>1</sup>. En effet, c'est auprès des Maîtres ès arts de Paris (*magistri artium*), véritables professeurs de philosophie<sup>2</sup>, que se développe l'enseignement de l'Éthique à Nicomaque lors de sa première réception<sup>3</sup>, c'est-à-dire la réception des trois premiers livres provenant d'une

\* Je tiens à remercier le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) pour le soutien financier qu'il accorde à ma recherche postdoctorale. Je veux aussi manifester mon immense gratitude envers Claude Lafleur et Joanne Carrier pour leurs importantes suggestions et corrections ainsi que pour leur constant appui et encouragement.

\*\* Université de Montréal – CRSH

<sup>1</sup> G. Wieland, *Ethica-Scientia Practica. Die Anfänge der philosophischen Ethik im 13. Jahrhundert*, Münster Westfalen, Aschendorff (Beiträge zur Geschichte der Philosophie und Theologie des Mittelalters, Neue Folge, 21), 1981.

<sup>2</sup> Cf. C. Lafleur et J. Carrier, "La réglementation 'curriculaire' ('de forma') dans les introductions à la philosophie et les guides de l'étudiant de la Faculté des arts de Paris au XIII<sup>e</sup> siècle: une mise en contexte", dans C. Lafleur et J. Carrier (éds.), *L'enseignement de la philosophie au XIII<sup>e</sup> siècle. Autour du "Guide de l'étudiant" du ms. Ripoll 109*, Actes du colloque international édités, avec un complément d'études et de textes, par C. Lafleur et J. Carrier, Index et bibliographie avec l'assistance de L. Gilbert et de D. Piché, Turnhout, Brepols (Studia Artistarum, Études sur la Faculté des arts dans les Universités médiévales, 5), 1997, p. 521-548. Voir aussi A. de Libera, "Faculté des arts ou Faculté de philosophie? Sur l'idée de philosophie et l'idéal philosophique au XIII<sup>e</sup> siècle", dans O. Weijers et L. Holtz (éds.), *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècles)*, Turnhout, Brepols (Studia Artistarum, Études sur la Faculté des arts dans les Universités médiévales, 4), 1997, p. 429-444.

<sup>3</sup> Nous distinguons deux réceptions de l'Éthique à Nicomaque selon les textes incorporés à la culture philosophique par chacune des réceptions, la première réception inclut seulement les trois premiers livres traduits au XII<sup>e</sup> siècle par Burgundio de Pise, tandis que vers 1248, Robert Grosseteste achève une traduction complète de l'Éthique, laquelle suscite une nouvelle interprétation des trois premiers livres à la lumière des livres suivants. Cette deuxième réception est inaugurée par Albert le Grand dans son commentaire *Super Ethica* (1250-1252). Sur la réception de l'éthique aristotélicienne en général voir R. A. Gauthier, "Introduction", dans Aristote, *Éthique à Nicomaque*, éd. et trad. R. A. Gauthier et J. Y. Jolif, Paris, Béatrice Nauwelaerts (Aristote, traductions et études), 1970, aussi pour la première réception cf. Wieland, *Ethica-Scientia Practica*, et

traduction de Burgundio de Pise vers 1150<sup>4</sup> – la traduction complète de Robert Grosseteste n'étant achevée que vers 1248<sup>5</sup>. Pourtant, ce n'est pas le premier déclencheur de la discussion éthique philosophique en Occident. Un certain dialogue était déjà bien entamé parmi des éthiques philosophiques préexistantes, telles celle de Boèce dans sa *Consolation de Philosophie*, celle de Cicéron dans le *De officiis* et celle de Macrobe dans ses *Commentaires au Songe de Scipion*<sup>6</sup>.

Dans un récent article, Riccardo Saccenti<sup>7</sup> montre comment pendant le XII<sup>e</sup> siècle ces œuvres se retrouvent souvent au cœur des discussions éthiques qui veulent distinguer des éthiques philosophiques une éthique proprement chrétienne ou religieuse. C'est le cas de Pierre Lombard (mort 1106), qui veut fonder une préséance de la *morale chrétienne* sur la morale philosophique en considérant, par exemple, que la justice dans l'homme n'est pas l'œuvre de l'homme mais de Dieu<sup>8</sup>, et d'Alain de Lille (1120-1202/1203), qui veut différencier les *virtutes naturales* (vertus naturelles) des *virtutes gratuiti* (vertus gratuites)<sup>9</sup>. En revanche, Pierre Abélard (1079-1142) s'approche de Macrobe dans son affirmation que la vertu, en tant que qualité acquise par l'homme, le rend capable de faire le bien en vue de la félicité<sup>10</sup>.

Chez les maîtres ès arts de Paris du début du XIII<sup>e</sup> siècle qui commentent l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote (livres I à III), la discussion est tout autre. Loin d'opposer une éthique *philosophique* à une éthique *chrétienne*, ils opposent des éthiques philosophiques entre elles. Dans cet article, on voudrait montrer comment ces différents systèmes d'éthique philosophique entrent en relation dans la question sur la classification des vertus. Plus particulièrement, on présente la mise en dialogue de deux divisions des

R. A. Gauthier, "Saint Thomas et l'*Éthique à Nicomaque*", dans Thomas d'Aquin, *Sententia libri politicorum. Tabula libri ethicorum*, éd. R. A. Gauthier, Rome, Sainte Sabine (Sancti Thomae de Aquino Opera Omnia, 48), 1971.

<sup>4</sup> F. Bossier, "L'élaboration du vocabulaire philosophique chez Burgundio de Pise", in J. Hamesse (éd.), *Aux origines du lexique philosophique européen*, Actes du Colloque international organisé à Rome par la F.I.D.E.M., Louvain-la-Neuve, F.I.D.E.M. (Textes et études du Moyen Âge, 8), 1997, p. 102.

<sup>5</sup> R. A. Gauthier, "Praefatio", dans Aristote, *Ethica Nicomachea*, éd. R. A. Gauthier, Leiden, Brill; Bruxelles, Desclée de Brouwer (Aristoteles Latinus, 26, 1), 1974.

<sup>6</sup> Cf. E. Jauneau, *Lectio philosophorum : recherches sur l'École de Chartres*, Amsterdam, Hakkert, 1973.

<sup>7</sup> R. Saccenti, "Quattro gradi di virtù: il modello etico dei *Commentarii* di Macrobio nel XII secolo", *Medioevo. Rivista di storia della filosofia medievale*, 31 (2006), p. 69-101.

<sup>8</sup> Pierre Lombard, *Sententiae in IV libris distinctae*, II, d. 27, c. 1, § 2, éd. I. Brady, Grottaferrata (Roma), Collegii S. Bonaventurae ad Claras Aquas (Spicilegium Bonaventurianum, 4b), 1971-1981, vol. 1, p. 480.

<sup>9</sup> Alain de Lille, *De virtutibus et vitiis*, éd. Lottin dans O. Lottin, *Psychologie et morale aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, Gembloux, Duculot, 1951, t. VI, p. 57-60. Voir l'analyse de Saccenti, "Quattro gradi di virtù", p. 83-84. Sur les vertus naturelles voir aussi Wieland, *Ethica-Scientia Practica*, p. 222-229.

<sup>10</sup> Cf. Saccenti, "Quattro gradi di virtù", p. 78-81. Voir aussi Wieland, *Ethica-Scientia Practica*, p. 133-135.

vertus: celle d'Aristote et celle de Macrobe. Ce dialogue philosophique montre chez les artiens une conscience assez développée de leur circonscription dans un champ de recherche et de lecture propres.

### Les divisions aristotélicienne et macrobienne des vertus

À la fin du livre I et au début du livre II de l'*Éthique à Nicomaque* (1103a4-20), on trouve la division aristotélicienne des vertus en intellectuelles (*virtutes intellectuales – dianoèthikai*), qui dépendent de l'enseignement, et en vertus coutumières (*virtutes consuetudinales – êthikai*), qui constituent le fruit de l'habitude. Or, les maîtres ès arts ont l'habitude dans leurs commentaires de justifier les classifications présentées dans les œuvres commentées<sup>11</sup>. Dans ce cas, qui n'est pas une exception, ils offrent une justification psychologique à l'aide de la théorie plotino-avicennienne des deux faces de l'âme<sup>12</sup>: selon cette justification la face supérieure tournée vers l'Intellect le contemple et connaît à l'aide des vertus intellectuelles, alors que la face inférieure tournée vers le corps le gouverne par le concours des vertus morales ou coutumières (*consuetudinales*)<sup>13</sup>. Or, dans le développement de cette question, les *magistri artium* repèrent aussi une batterie d'objections, dont la division concurrente de Macrobe dans son *Commentaire au Songe de Scipion*.

Le *Commentaire au Songe de Scipion*, écrit vers 420-430, commente le mythe du *Songe de Scipion* qui se retrouve à la fin de la *République* de Cicéron<sup>14</sup>. Macrobe y reprend une théorie déployée par Plotin dans son traité *Des vertus* (*Ennéades*, I, 2, ou traité 19 dans l'ordre chronologique), avec la médiation des *Sentences* de Porphyre (*Sententiae ad intelligibilia ducentes*, 32):

Mais Plotin, le prince des philosophes avec Platon, établit dans son traité *Des vertus* une classification de ces dernières par degrés successifs, selon un sys-

<sup>11</sup> S. Ebbesen, "The *Ars Noua* in the Ripoll Compendium", dans Lafleur et Carrier, *L'enseignement de la philosophie*, p. 325-352 ; cf. p. 345.

<sup>12</sup> La théorie des deux faces de l'âme, l'une supérieure tournée vers l'Intellect (*nous*) pour le contempler et l'autre inférieure tournée vers le corps pour le gouverner, provient des *Ennéades* de Plotin IV, 8 (traité 6) et est disponible chez les maîtres ès arts de Paris à travers les textes d'Avicenne et d'Algazel. C. Lafleur et J. Carrier, "Dieu, la théologie et la métaphysique au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, selon des textes épistémologiques artiens et thomasiens", *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 89 (2005), 261-294, voir p. 290-291, n. 143. Pour la théorie avicennienne des deux faces de l'âme, voir D. De Smet, "La doctrine avicennienne des deux faces de l'âme et ses racines ismaéliennes", *Studia Islamica*, 93 (2001), p. 77-89.

<sup>13</sup> Cf. V. Buffon, "The structure of the soul, intellectual virtues, and the ethical ideal of Masters of Arts in early commentaries on the *Nicomachean Ethics*", dans I. Bejczy (éd.), *Virtue Ethics in the Middle Ages: Commentaries on Aristotle's Nicomachean Ethics, 1200-1500*, Leiden, Brill (Brill's Studies in Intellectual History, 160), 2008, p. 13-30.

<sup>14</sup> Cicéron, *République*, livre VI, § 9-29, éd. E. Bréguet, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France), 1989, t. II. Le *Songe* imite le mythe d'Er, par lequel Platon concluait sa propre *République* (X, 614b-621d).

tème de division exact et naturel. Il existe, dit-il, quatre genres de vertus, de quatre vertus chacun. Les vertus du premier genre portent le nom de *politiques*, celles du deuxième, de *purificatrices*, celles du troisième, de vertus *d'une âme déjà purifiée*, celles du quatrième, de vertus *exemplaires*<sup>15</sup>.

La division des vertus de Macrobe, qui lui-même reprend la quadripartition de Plotin et de Porphyre<sup>16</sup>, inclut des degrés divers de vertu: les vertus politiques (*politicae*), les vertus purificatrices (*purgatoriae*), les vertus de l'âme purifiée (*purgati iam animi*) et les vertus exemplaires (*exemplares*). Les vertus politiques sont décrites comme propres à l'homme en tant qu'animal social<sup>17</sup>, tandis que les vertus purificatrices sont celles par lesquelles l'homme est capable de s'ouvrir au divin (*homo est capax diuini*)<sup>18</sup>. Quant aux vertus de l'âme purifiée, elles facilitent la contemplation du divin, l'imitation du divin et l'union à l'Intelligence divine (*diuina mente*)<sup>19</sup>. Finalement, les vertus exemplaires résident dans l'Intelligence divine elle-même (*diuina mente – nous*)<sup>20</sup>. Or, les vertus cardinales – courage, tempérance, prudence et justice –, qui se subdivisent à leur tour<sup>21</sup>, acquièrent différents degrés de telle sorte qu'il y a une prudence au degré politique, une au degré purificateur, une au degré de l'âme purifiée et une exemplaire – ceci

<sup>15</sup> "Sed Plotinus, inter philosophiae professores cum Platone princeps, libro *De virtutibus* gradus earum vera et naturali divisionis ratione compositos, per ordinem digerit. Quatuor sunt, inquit quaternarum genera virtutum: ex his primae *politicae* vocantur, secundae *purgatoriae*, tertiae *animi iam purgati*, quartae *exemplares*". Macrobe, *Commentariorum in somnium Scipionis libri duo*, I, 8, 5, éd. et trad. M. Armisen-Marchetti, Paris, Les Belles Lettres (Collection des Universités de France), 2001, p. 51. Comme ici, ailleurs dans cet article, c'est souvent moi qui fait ressortir des termes à l'aide de l'italique dans les traductions et dans les textes cités.

<sup>16</sup> Selon l'éditrice de Macrobe, c'est Porphyre et non Plotin qui constitue la source directe de Macrobe, cf. M. Armisen-Marchetti, "Notes Complémentaires", dans Macrobe, *Commentariorum in somnium Scipionis libri duo*, p. 157-158, n. 191.

<sup>17</sup> "Et sunt politicae [virtutes] hominis, qua sociale animal est". Macrobe, *Commentariorum in somnium Scipionis libri duo*, I, 8, 6, éd. et trad. Armisen-Marchetti, p. 51. Même si cette définition provient ultimement d'Aristote, la source directe de Macrobe semble être encore une fois les *Sentences* de Porphyre, ainsi que la *République* de Cicéron. Cf. M. Armisen-Marchetti, "Notes complémentaires", dans Macrobe, *Commentariorum in somnium Scipionis libri duo*, p. 158, n. 192.

<sup>18</sup> "Secundae, quas purgatorias uocant, hominis sunt qua diuini capax est, solumque animum eius expediunt qui decreuit se a corporis contagione purgare et quadam humanorum fuga solis se inserere diuinis". Macrobe, *Commentariorum in somnium Scipionis libri duo*, I, 8, 8, éd. et trad. Armisen-Marchetti, p. 52.

<sup>19</sup> "Tertiae sunt purgati iam defaecatique animi et ab omni mundi huius aspergine presse pureque detersi. Illic prudentiae est diuina non quasi in electione praeferre, sed sola nosse, et haec tamquam nihil sit aliud intueri [...] iustitiae, ita cum supera et diuina mente sociari ut seruet perpetuum cum ea foedus imitando". Macrobe, *Commentariorum in somnium Scipionis libri duo*, I, 8, 9, éd. et trad. Armisen-Marchetti, p. 52.

<sup>20</sup> "Quartae sunt quae in ipsa diuina mente consistunt quam diximus *noûn* uocari. a quarum exemplo reliquae omnes per ordinem defluunt". Macrobe, *Commentariorum in somnium Scipionis libri duo*, I, 8, 10, éd. et trad. Armisen-Marchetti, p. 52-53.

<sup>21</sup> Macrobe, *Commentariorum in somnium Scipionis libri duo*, I, 8, 7, éd. et trad. Armisen-Marchetti, p. 51.

valant pour les autres vertus dont les degrés sont aussi sommairement décrits<sup>22</sup>.

### Maîtres ès arts du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle

Au XII<sup>e</sup> siècle, les *Commentaires au Songe de Scipion* de Macrobe ont bénéficié d'une diffusion significative (106 des 230 manuscrits disponibles de cette œuvre datent du XII<sup>e</sup> siècle) avec d'autres écrits de matrice platonicienne, dans les grands centres d'études comme Chartres<sup>23</sup>. Cette diffusion est ressentie dans les commentaires à *l'Éthique à Nicomaque* et dans les textes "didascaliques"<sup>24</sup> de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, car lorsque leurs auteurs commentent la division aristotélicienne des vertus (*intellectuales-consuetudinales*) (*ÉN*, I, 13-II, 1), ils se posent la question de l'exhaustivité de la division aristotélicienne à l'aide d'une comparaison avec la division macrobienne, laquelle est exposée dans les objections à la classification d'Aristote.

### Guide de l'étudiant (Anonyme, vers 1235-1240)

Le *Guide de l'étudiant* ou *Compendium examinatoire de Barcelone*, un texte très célèbre depuis sa découverte par Grabmann en 1927 et que Claude Lafleur édite de nos jours<sup>25</sup>, constitue un compendium anonyme de questions à connaître lors des examens pour la maîtrise ès Arts. L'auteur présente dans une question l'objection selon laquelle la classification aristotélicienne des vertus manquerait certains éléments que l'on retrouve, par exemple, parmi les vertus macrobiennes:

De même, <on demande> pourquoi <Aristote> n'aborde pas la vertu *exemplaire* ni celle qui est de *l'âme purifiée*<sup>26</sup>. En effet, Macrobe détermine de telles <vertus><sup>27</sup>.

<sup>22</sup> Macrobe, *Commentariorum in somnium Scipionis libri duo*, I, 8, 5-11, éd. et trad. Armisen-Marchetti, p. 51-53.

<sup>23</sup> Saccenti, "Quattro gradi di virtù", p. 73.

<sup>24</sup> Pour ce type de textes didactiques et leur appellation, voir C. Lafleur, "Les textes 'didascaliques' ('introductions à la philosophie' et 'guides de l'étudiant') de la Faculté des arts de Paris au XIII<sup>e</sup> siècle: *notabilia et status quaestionis*", dans Weijers et Holtz (éds.), *L'enseignement des disciplines*, 1997, p. 345-346 et 351-352.

<sup>25</sup> Une édition provisoire est déjà en circulation (voir ci-dessous, n. 27) ainsi que plusieurs études sur l'œuvre, cf. ci-dessus, n. 2.

<sup>26</sup> Il faut noter que, par confusion, le scribe du ms. Ripoll 109 a écrit *purgatiua animi* (*purgative de l'âme*), expression que l'éditeur a corrigé en *purgati animi* (*de l'âme purifiée*), à la fois d'après la source macrobienne et la seconde occurrence de ces termes quelques lignes plus bas dans le même paragraphe de ce guide. Pour revenir au scribe, il semble confondre d'une certaine manière avec les vertus *purificatrices* (*purgatorie*) ou même les vertus *purificatoires* (*purgatiue*), ces dernières étant la création de l'anonyme *Dicit Aristotiles* comme on le verra ci-dessous, p. 12.

<sup>27</sup> "Item quare non agit de uirtute *exemplari* neque de illa que est *purgati animi*.

Pour répondre, le compilateur distingue entre les vertus de l'âme conjointe au corps et de l'âme séparée, attribuant à Aristote l'étude des premières seulement:

Nous disons qu'ici on aborde seulement la vertu qui est acquise par les opérations de l'âme conjointe au corps. Or, celle-ci est proprement la *coutumière*, qui est faite en dominant les passions sensibles. Mais les autres vertus qui sont mentionnées, sont de l'âme séparée et aussi de l'Intelligence ou de l'ange – ce qui est identique. La vertu *exemplaire* est selon que l'Intelligence affectionne le Premier en regardant vers Lui comme dans un exemplaire ; et ainsi elle admire Sa bonté et L'affectionne et L'estime par-dessus toutes <choses>. La vertu *de l'âme purifiée*, pour sa part, est celle selon laquelle l'Intelligence se réjouit dans la si grande noblesse de son être en rendant grâce au Premier et à partir de cet <être> en L'estimant par-dessus toutes <choses><sup>28</sup>.

Or, en plus de défendre l'exhaustivité de la classification aristotélicienne de façon naturaliste, le compilateur donne une interprétation quelque peu 'originale' de la division macrobienne. Même s'il se tait sur les vertus intellectuelles, la mise en parallèle des vertus politiques avec les vertus coutumières (*consuetudinales*) d'Aristote pourrait nous faire déduire un parallèle entre les vertus purificatrices et les vertus intellectuelles, comme l'établiront d'autres maîtres ès arts. Ensuite, il attribue les vertus de l'âme purifiée aux âmes séparées, c'est-à-dire aux âmes après la mort du corps, et aux Intelligences célestes, c'est-à-dire les anges. Cependant, il décrit après aussi bien les vertus exemplaires que les vertus de l'âme purifiée comme appartenant aux Intelligences. L'Intelligence a la vertu de l'âme purifiée en tant qu'elle se réjouit par le fait de savoir qu'elle provient du Premier principe, ce qui lui donne une grande noblesse. Par ailleurs, l'Intelligence éprouve une grande affection pour le Premier principe selon qu'elle regarde vers Lui comme dans un exemplaire, celle-ci est la vertu exemplaire selon le maître compilateur. On voit qu'il s'est un peu éloigné de l'interprétation standard du texte de Macrobie. Cela dit, le compilateur

---

Determinat enim de talibus Macrobius". Anonyme, *Le "Guide de l'étudiant" d'un maître anonyme de la Faculté des arts de Paris au XIII<sup>e</sup> siècle*, édition critique provisoire C. Lafleur avec la collaboration de J. Carrier du ms. Barcelone, Arxiu de la Corona d'Aragó, Ripoll 109, f. 134ra-158va, Faculté de Philosophie, Université Laval, Québec, 1992, § 102. Anonyme, *L' "abrégé examinateur" (alias "Guide de l'étudiant parisien" ou "Compendium 'Nos gravamen'") du ms. Ripoll 109 vers 1230-1240*, trad. C. Lafleur et J. Carrier, Québec, Faculté de philosophie, Université Laval (Cahiers du Laboratoire de Philosophie Ancienne et Médiévale de la Faculté de Philosophie de l'Université Laval, 5), 2004, § 102.

<sup>28</sup> "Dicimus quod hic agitur solum de uirtute que acquiritur per operationes anime coniuncte corpori. Hec autem est proprie *consuetudinalis*, que fit in domando passiones sensibles. Sed alie uirtutes que dicte sunt, sunt anime separate et etiam Intelligentie uel Angeli – quod idem est. Virtus *exemplaris* est secundum quam affectat Intelligentia Primum inspiciendo in Ipsum tanquam in exemplari. Et sic admiratur Eius bonitatem et Ipsum affectat super omnia et diligit. Virtus autem *purgati animi* est illa secundum quam gaudet Intelligentia in tanta nobilitate sui esse in regratiando Primo et ex Ipso super omnia diligendo". Anonyme, *Guide de l'étudiant*, éd. et trad. Lafleur et Carrier, § 102.

s'efforce de justifier la classification aristotélicienne face à un concurrent philosophique, ce qui nous fait remarquer que les écrits analysés ici évitent de traiter des vertus théologiques.

### *Commentaire de Paris (Anonyme, vers 1235-1240)*

Un des plus anciens (vers 1235-1240) commentaires latins sur l'*Éthique* à *Nicomaque* semble être le *Commentaire de Paris*, qui est morcelé en plusieurs parties dans deux manuscrits écrits par Jean le Limousin, le BnF (Bibliothèque Nationale de France), lat. 3804a et le BnF, lat. 3572<sup>29</sup>. R. A. Gauthier a édité la *lectura* sur l'*Ethica Noua*, texte auquel il manque le début et la fin<sup>30</sup>. I. Zavattero<sup>31</sup>, pour sa part, est en train d'éditer la *lectura* sur l'*Ethica Vetus*<sup>32</sup>. Nous considérons ce commentaire comme numériquement un, parce que Gauthier a estimé qu'il s'agit d'un seul auteur<sup>33</sup>, bien que chacune des *lectur<a>e* soit l'objet d'une édition indépendante. Le *Commentaire de Paris* inclut aussi une distinction entre les parties supérieure et inférieure de l'intellect, tout en employant ensuite la même structure pour justifier la classification des vertus en intellectuelles et morales:

Il faut dire que dans la partie intellectuelle il y a une raison droite coulant du Premier et celle-ci est le principe des deux vertus, et celle-ci est la même en substance, soit que l'intellect ait rapport aux <choses> supérieures soit <qu'il ait rapport> aux <choses> inférieures et ainsi il est évident que la vertu coutumière et la <vertu> intellectuelle sont la même chose selon la substance<sup>34</sup>.

Ayant expliqué la division des vertus à l'aide de la théorie des deux faces (ou parties, ou puissances) de l'âme, le commentateur de Paris considère des objections à ce classement, dont la principale constitue celle de Macrobie:

En premier, on <soulève un> doute sur cette division de la vertu. Et il semble qu'elle ne soit pas exhaustive: parce que Macrobie divise les vertus en vertus *exemplaires*, et en vertus qui sont *de l'âme purifiée*, et en vertus *purificatri-*

<sup>29</sup> J. Schafer, "Remarques concernant quelques manuscrits universitaires de l'abbaye St-Martial de Limoges copiés par Jean le Limousin", *Archives d'Histoire Doctrinale et Littéraire du Moyen Âge (AHDLM)*, 42 (1975), p. 143-146.

<sup>30</sup> Anonyme, *Lectura in Ethicam Nouam*, éd. R. A. Gauthier, "Le cours sur l'*Ethica noua* d'un maître ès arts de Paris (vers 1235-1240)", *AHDLM*, 42 (1975), p. 71-141.

<sup>31</sup> I. Zavattero, "Moral and intellectual virtues in the earliest Latin commentaries on the *Nicomachean Ethics*", dans I. P. Bejczy (éd.), *Virtue Ethics in the Middle Ages*, p. 31-54.

<sup>32</sup> Anonyme, *Lectura in Ethicam Veterem*, Paris, BnF, lat. 3804A, f. 152ra-159vb, f. 241ra-247vb; lat. 3572, f. 226ra-235ra.

<sup>33</sup> Gauthier, "Le cours sur l'*Ethica noua*", p. 72, 79 et 93.

<sup>34</sup> "Dicendum quod in parte intellectiva est ratio recta influens a Primo et hec est principium utriusque virtutis, et hec est eadem in substantia siue comparetur intellectus ad superiora siue ad inferiora et sic patet quod virtus consuetudinalis et intellectualis sunt eodem secundum substantiam". Anonyme, *Lectura in Ethicam Veterem*, Paris, BnF, lat. 3804a, f. 154rb.

ces et en vertus *politiques*. Et il appelle vertus *politiques* les vertus *coutumières*. Donc, puisque l'auteur ne touche ici que deux espèces ou différences de vertu, il semble qu'il ne divise pas exhaustivement la vertu par *intellectuelle* et *coutumière*<sup>35</sup>.

Il résout l'objection en considérant qu'Aristote ne parle que des vertus *humaines*, tandis que la classification macrobienne analyse également d'autres vertus *non humaines*:

À cela il faut dire que, dans cette science, Aristote entend <traiter> seulement de la vertu humaine et non des autres vertus qui ne sont pas humaines. Et puisque ces vertus que nomme Macrobe ne sont pas toutes humaines, c'est pourquoi il ne les touche pas toutes ici. En effet, les vertus *exemplaires* sont les vertus par lesquelles l'essence du Premier est connue et celles-ci ne sont pas humaines. De même, la vertu qui est dite *de l'âme purifiée* n'est pas humaine: parce que cette vertu arrive après que l'âme a été séparée du corps. Mais les vertus *politiques* sont humaines et la vertu *purificatrice* est humaine, parce que la vertu *purificatrice* résulte dans le rapport de l'intellect ou de la raison aux <choses> supérieures, comme la vertu *intellectuelle*, c'est pourquoi il n'importe pas ici de traiter d'elle parce qu'elle est comprise sous la vertu intellectuelle, et ainsi il est évident que la division qu'<Aristote> donne ici est exhaustive<sup>36</sup>.

Ayant déjà établi le parallélisme entre les vertus coutumières d'Aristote et les vertus politiques de Macrobe<sup>37</sup>, le commentateur de Paris met en

<sup>35</sup> Cf. Anonyme, *Lectura in Ethicam Veterem*, Paris, BnF, lat. 3804a, f. 154ra: "Primo dubitatur de ista diuisione uirtutis. Et uidetur quod sit insufficiens: quia Macrobius diuidit uirtutes in uirtutes *exemplares*, et in uirtutes que sunt *purgati animi*, et in uirtutes *purgatorias* et in uirtutes *politicas*. Et appellat uirtutes *politicas* uirtutes *consuetudinales*. Cum ergo auctor non tangat hic nisi duas species uirtutis uel differentias, uidetur quod insufficienter diuidat uirtutem per *intellectualem* et *consuetudinalem*".

<sup>36</sup> Cf. Anonyme, *Lectura in Ethicam Veterem*, Paris, BnF, lat. 3804a, f. 154ra: "Ad hoc dicendum est quod in ista scientia intendit Aristoteles solum de uirtute humana et non de aliis uirtutibus que non sunt humane. Et ideo cum omnes ille uirtutes quas nominat Macrobius non sint humane, ideo non omnes tangit hic. Virtutes enim exemplares sunt uirtutes quibus cognoscitur Primi essentia, et iste non sunt humane. Item uirtus que dicitur purgati animi non est humana: quia ista uirtus accidit (*scr.* | quasi *cod.*) postquam anima separata est a corpore. Set uirtutes politice sunt humane et uirtus purgatoria est humana, quia uirtus purgatoria attenditur in comparatione intellectus uel rationis ad superiora sicut uirtus intellectualis, quare illam non oportuit hic determinare quia apprehenditur sub uirtute intellectuali, et sic patet quod diuisio quam dat hic est sufficiens".

<sup>37</sup> Ce parallélisme est aussi établi par un autre commentaire, le *Commentarium Abrincense in Ethicam Veterem*, ou *Commentaire d'Avranches*, qui sans nommer Macrobe pose la possibilité d'appeler "politiques" les vertus coutumières: "Par nature, l'âme est destinée à être ordonnée dans le bien, ou par une essence par laquelle elle est perfectionnée, à savoir l'essence Première, ou aussi par rapport à l'essence, que <l'âme> est destinée à perfectionner. Or, il y a <la partie> destinée à être perfectionnée par l'essence Première, en rapport à laquelle <l'âme> a la vertu intellectuelle en cela que <l'âme> ne peut se conjoindre à elle si ce n'est que par la connaissance et l'affection, desquelles l'une est de l'intellect spéculatif, tandis que l'autre <est> de <l'intellect> actif. D'où la prédite vertu consiste dans la connaissance et l'affection. Tandis que deuxièmement le rapport restant – que <l'âme> a avec le corps qui est destiné à être perfectionné par elle – sera

parallèle les vertus intellectuelles du Stagirite avec les vertus purificatrices du Numidien, toutes les deux définies dans le rapport de l'âme aux choses supérieures. Or, le maître explique qu'Aristote ne parle pas des vertus de l'âme purifiée parce qu'elles appartiennent à l'âme séparée du corps. Finalement, selon le *Commentaire de Paris*, les vertus exemplaires ne sont pas humaines et par elles se connaît l'essence du Premier, mais il ne spécifie pas si ces vertus appartiennent aux Intelligences ou au Premier principe lui-même, ces vertus sont seulement considérées *non humaines*. Cela est en contraste avec le *Guide de l'étudiant* qui considère les vertus exemplaires comme les vertus des anges.

### Le commentaire du Pseudo-Peckham (vers 1245-1250)

Le *Commentaire sur la Nouvelle et la Vieille Éthique* (*Commentarium in Ethicam Nouam et Veterem*<sup>38</sup>) a été attribué antérieurement au théologien franciscain Jean Peckham<sup>39</sup> (c'est pourquoi on a l'habitude de nommer

la vertu coutumière qui est dite par un autre nom *politique*. En effet, elle est dite 'coutumière' parce qu'elle se forme par la coutume ; 'politique', d'autre part, parce qu'il convient que l'homme vive avec les hommes au moyen de cette <vertu>". Cf. Avranches, Bibliothèque Municipale, 232, f. 90r: "Natura anima nata est ordinari in bono, uel ab essentia a qua perficitur, uidelicet Prima essentia, uel etiam comparatione essentie, quam nata est perficere. Est autem nata perfici ab essentia Prima, in qua comparatione habet uirtutem intellectualem eo quod non potest ei coniungi nisi per cognitionem et affectum, quorum unum est speculatiui intellectus, alterum uero actiui. Vnde uirtus predicta in cognitione et affectu consistit. Secundo uero reliqua comparatio – quam habet ad corpus quod natum est perfici ab ea – erit uirtus consuetudinalis que alio nomine dicitur '*politica*' (scr.] politica cod.). Dicitur enim '*consuetudinale*' quia consuetudine formatur ; '*politica*' uero quia per eam conueniens est hominem conuersari cum hominibus". Sur la division des vertus dans ce commentaire voir aussi Wieland, *Ethica-Scientia Practica*, p. 244-248, ainsi que Buffon, "The structure of the soul", p. 26-27.

<sup>38</sup> Ce texte, dont nous avons entrepris l'édition, se trouve dans les manuscrits suivants: Oxford, Bodleian Library, misc. lat., c. 71, f. 2r-52r (= O); Florence, Biblioteca Nazionale, conv. sopp., G 4. 853, f. 1r-77v (= F); Prague, Národní knihovna České Republiky (auparavant Universitní knihovna), III, F 10, f. 12r-23v (= P) (témoin partiel incluant le commentaire de l'*Ethica Vetus* – leçons 22 à 39, sans les questions) et Avranches, Bibliothèque Municipale, 232, f. 123r-125v (= A) (témoin partiel commençant à la leçon 43 et n'incluant que l'*expositio littere* de chaque leçon). Cf. O. Weijers, *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris: textes et maîtres* (ca. 1200-1500) 5: Répertoire des noms commençant par J., Turnhout, Brepols (Studia Artistarum, Études sur la Faculté des arts dans les Universités médiévales, 11), 2003, p. 145-146 (entrée "Pseudo-Johannes Peckham"). Chez G. E. Mohan ("Initia operum franciscanum", *Franciscan Studies*, 35 (1975), p. 85\*), on trouve une mention du ms. Vatican, Borgh. 19, f. 212, avec le même incipit que celui de notre ouvrage, mais V. Doucet ("Notulae bibliographicae de quibusdam operibus Fr. Ioannis Pecham O.F.M. (Continuatio et finis)", *Antonianum*, 8 (1933), p. 425-449) considère qu'il ne s'agit pas du même commentaire que celui du manuscrit de Florence (p. 433).

<sup>39</sup> H. Spettmann, "Der Ethikkommentar des Johannes Pecham", dans *Abhandlungen zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, Festgabe C. Baeumker zum 70. Geburtstag (16. September 1923) Münster, Aschendorff (Beiträge zur Geschichte der

l'auteur le "Pseudo-Peckham"<sup>40</sup>). Il s'agit en fait d'un commentaire avec questions sur l'*Ethica Noua* (ÉN, I) et sur l'*Ethica Vetus* (ÉN, II-III) provenant vraisemblablement de la Faculté des arts de Paris.

Dans le *Commentaire sur la Nouvelle et la Vieille Éthique*, au sujet de l'exhaustivité de la division des vertus en intellectuelles et morales, le Pseudo-Peckham introduit la théorie des deux faces de l'âme<sup>41</sup>, reprenant la justification psychologique faite par ses collègues<sup>42</sup>. Or, le maître reprend aussi une importante objection, soit celle par rapport à la classification macrobienne des vertus, qui pose quatre niveaux de vertus:

De même, une certaine vertu est *exemplaire*, une autre *de l'âme purifiée*, une autre pour sa part *purificatrice* et une autre *civile*; donc si ces quatre différences sont posées, on ne doit pas <en> poser seulement deux<sup>43</sup>.

Dans ce contexte, la division aristotélicienne s'avérerait insuffisante ou incomplète. Or, en vue de résoudre cette objection, le Pseudo-Peckham identifie les vertus morales d'Aristote avec les vertus politiques, qu'il appelle civiles (*ciuiles*), de Macrobie, et les vertus intellectuelles d'Aristote avec les vertus purificatrices de Macrobie. Il considère aussi que les vertus de l'âme purifiée n'appartiennent qu'à l'âme séparée du corps, et que les vertus exemplaires se trouvent seulement dans le Premier principe. De cette

---

Philosophie des Mittelalters, Texte und Untersuchungen, Supplementband 2), 1923, p. 221-242.

<sup>40</sup> Cf. R. A. Gauthier, "Arnoul de Provence et la doctrine de la *fronesis* vertu mystique suprême", *Revue du Moyen Âge Latin*, 19 (1963), p. 151 et suivantes. Wieland, *Ethica - Scientia Practica*, p. 44, 49-50. A. Celano, "The *Finis hominis* in the thirteenth-century commentaries on Aristotle's *Nicomachean Ethics*", *AHDLMA*, 53 (1986), p. 23-53; Id., "The understanding of the concept of *Felicitas* in the pre-1250 commentaries on the *Ethica Nicomachea*", *Medioevo*, 12 (1986), p. 29-54.

<sup>41</sup> Il faut savoir que le Pseudo-Peckham offre une définition de deux facultés de l'âme dès le prologue "Or, la puissance de l'âme est double: à savoir <la puissance> spéculative ou cognitive, pour laquelle l'objet par soi est le vrai; et la <puissance> motrice, pour laquelle l'objet par soi est le bien. Et c'est pourquoi la science relative aux choses sera ou relative aux choses sous le rapport du vrai, ou relative aux choses sous le rapport du bien". Pseudo-Peckham, *Commentarium in Ethicam Nouam et Veterem*, Prologue, Introductio, § 2, O, f. 2ra, F, f. 1ra: "Duplex autem est potentia anime: scilicet speculatiua uel cognoscitiua, cui per se obiectum est uerum; et motiua, cui per se obiectum est bonum. Et ideo scientia de rebus erit uel de rebus sub ratione ueri, uel de rebus sub ratione boni".

<sup>42</sup> "Par la vertu l'âme est ordonnée vers le souverain bien, mais vers le souverain <bien> on ne peut être ordonné que doublement: ou immédiatement et par soi, et ainsi <il y a> la vertu intellectuelle; ou médiatement, et ainsi <il y a> la coutumière". Pseudo-Peckham, *Commentarium in Ethicam Nouam et Veterem*, lectio 22, q. 2, § 14, O, f. 30rb, F, f. 35rb: "Per uirtutem ordinatur anima ad summum bonum, set ad summum non potest ordinari nisi dupliciter: aut immediate et per se, et sic uirtus intellectualis; aut mediate, et sic consuetudinalis".

<sup>43</sup> Cf. Pseudo-Peckham, *Commentarium in Ethicam Nouam et Veterem*, Lectio 22, q. 2, § 13, O, f. 30rb, F, f. 35rb: "Item, uirtus quedam est *exemplaris*, quedam *purgati animi*, quedam autem *purgatoria* et quedam *ciuillis*; ergo si ponuntur hee quatuor differentie, non tantum debent poni due".

manière, la classification d'Aristote est exhaustive en ce qui concerne les possibilités de l'âme conjointe au corps:

Au dernier <point> je dis qu'Aristote ne pose ici la division de la vertu que selon qu'elle réside dans l'âme unie au corps. Or, cette vertu ou bien est *coutumière* ou *civile*, ou bien *purificatrice* ou *intellectuelle*. Tandis que la vertu de *l'âme purifiée* est une vertu qui réside certes dans l'âme seulement après la séparation de l'âme d'avec le corps. Tandis que la vertu *exemplaire* est une vertu non causée qui est le Premier Lui-même. Et c'est pourquoi il ne fait pas ici mention de ces deux <vertus>. En effet, il ne divise pas ici la vertu universellement, mais celle qui est de l'âme dans le composé<sup>44</sup>.

L'interprétation du Pseudo-Peckham semble celle qui se rapproche le plus de la lettre des *Commentarii* de Macrobe. En effet, surtout en ce qui concerne la vertu exemplaire, que ni le *Guide de l'étudiant* ni le *Commentaire de Paris* n'attribuent au Premier lui-même, chez le Pseudo-Peckham elle est en plus considérée comme une "vertu non causée" (*uirtus incausata*), car elle réside dans le Premier principe lui-même, voire elle est le Premier principe lui-même (*que est ipsum Primum*)<sup>45</sup>. Quant à la vertu de l'âme purifiée, le Pseudo-Peckham coïncide avec le commentateur de Paris qui l'attribue à l'âme séparée du corps. Bref, le maître explique qu'Aristote ne se consacre pas à l'étude de toutes les vertus, ou à la vertu prise universellement (*uniuersaliter*), mais seulement à l'étude de la vertu qui appartient à l'âme jointe au corps (*est anime in coniuncto*).

### L'introduction à la philosophie *Dicit Aristotiles* (vers 1250)

Un cas différent est celui d'un texte anonyme de la Faculté des arts édité, traduit et présenté par C. Laffleur et J. Carrier: l'introduction à la

<sup>44</sup> Cf. Pseudo-Peckham, *Commentarium in Ethicam Nouam et Veterem*, Lectio 22, q. 2, § 16, O, f. 30rb, F, f. 35va: "Ad ultimum dico quod Aristotiles non ponit hic diuisionem uirtutis nisi secundum quod inest anime unite corpori. Hec autem uirtus uel est consuetudinalis siue civilis, uel purgatoria uel intellectualis. Virtus uero purgati animi est uirtus que quidem inest anime tantum post separationem anime a corpore. Virtus uero exemplaris est uirtus incausata que est ipsum Primum. Et ideo de hiis duabus non facit hic mentionem. Non enim diuidit hic uirtutem uniuersaliter, set eam que est anime in coniuncto".

<sup>45</sup> Un autre écrit de cette époque fait cette identification, le *Cum summum in uita solacium*, Oxford, Merton College, C 2.12 (Coxe 261), f. 69r: "Sequitur diuisio scientie moralis, cuius principium est uoluntas debite ordinata. Et habet hec scientia theoreticam, cuius doctrinam tradidit Aristotiles in *Ethica* sua perscrutando quid est uirtus et quomodo generatur. Et habet suam practicam que est cognitio operationum que debent egredi a uirtuoso mediante uirtute aut *politica* aut purgatoria aut purgati animi, non exemplari quia hec solius Deus est. Quia, ut ait Philosophus, *exemplares uirtutes in ipsa diuina mente consistunt*". Cf. R. A. Gauthier, "Arnoul de Provence et la doctrine de la *fronesis* vertu mystique suprême", *Revue du Moyen Âge Latin*, 19 (1963), p. 144. Voir aussi l'étude de C. Laffleur et J. Carrier, "La *Philosophia* d'Hervé le Breton (alias Henri le Breton) et le recueil d'introductions à la philosophie du ms. Oxford, Corpus Christi College 283 (Première partie)", *AHDLMA*, 61 (1994), p. 149-226, notamment p. 180.

philosophie *Dicit Aristotiles*<sup>46</sup>. D'abord, l'auteur détermine que dans l'*Éthique* Aristote traite seulement du bien *politique* parce qu'il renferme tous les autres types de biens<sup>47</sup>. Ensuite, il présente la classification de Macrobe, dans sa propre version, qui octroie à chaque degré des vertus un niveau croissant d'écart vis-à-vis des passions:

Or, la vertu, selon qu'elle réfléchit sur le bien, est divisée par Macrobe : les vertus, en effet, sont *purificatoires, purificatrices, de l'âme purifiée et exemplaires*. Les *purificatoires* amollissent les passions, les *purificatrices* les enlèvent, les <vertus> *de l'âme purifiée* méprisent les passions; dans les quatrièmes, il n'est plus permis de parler de passions<sup>48</sup>.

Comme les éditeurs le notent, cette description de la division macrobienne s'avère très particulière, car l'auteur du *Dicit Aristotiles* remplace la première espèce macrobienne des vertus (les vertus politiques) par une nouvelle sorte de vertus, les vertus *purificatoires (purgatiue)*. Évidemment, puisqu'il ordonne les vertus selon des degrés de purification des passions, il introduit un premier niveau avec les vertus *purgatiue*, en modifiant légèrement les vertus *purificatrices (purgatorie)*, déjà présentes dans le système macrobien de quatre degrés. Le but de ce remplacement serait de préserver la suprématie et l'universalité que le maître parisien avait précédemment reconnues au bien politique<sup>49</sup>, de telle sorte que la partie la plus humble du tout, la catégorie du politique, devient le genre qui englobe la totalité du système. Alors, la division macrobienne indique les degrés des vertus dans le genre du bien politique, dont même les vertus exemplaires font partie<sup>50</sup>!

Pour mieux comprendre ce roque conceptuel, il faut décortiquer encore un peu plus le texte, regardons maintenant l'objection posée par le maître

<sup>46</sup> Anonyme, *Dicit Aristotiles*, éd., trad. et étude C. Lafleur et J. Carrier. Étude: C. Lafleur et J. Carrier, "La *Philosophia* d'Hervé le Breton (alias Henri le Breton) et le recueil d'introductions à la philosophie du ms. Oxford, Corpus Christi College 283 (Première partie)", *AHDLMA*, 61 (1994), p. 149-226. Édition: C. Lafleur et J. Carrier, "La *Philosophia* d'Hervé le Breton (alias Henri le Breton) et le recueil d'introductions à la philosophie du ms. Oxford, Corpus Christi College 283 (Deuxième partie)", *AHDLMA*, 62 (1995), p. 359-442. Traduction: Anonyme, *Aristote dit, Dicit Aristotiles*, trad. C. Lafleur et J. Carrier, *Autour d'Hervé le Breton Maître ès arts de Paris*, Québec, Faculté de philosophie, Université Laval (Cahiers du Laboratoire de Philosophie ancienne et médiévale, 15), 2004.

<sup>47</sup> "Omne bonum in uirtute et omnis uirtus in bono consistit. De solo autem bono quod est bonum politicum determinat in libro *Ethicorum*, eo quod illud bonum in se alia bona includit". Anonyme, *Dicit Aristotiles*, éd. Lafleur et Carrier, § 34, dans Lafleur et Carrier, "La *Philosophia* d'Hervé le Breton (Deuxième partie)", Texte A, p. 384, § 34.

<sup>48</sup> Anonyme, *Dicit Aristotiles*, trad. (modifiée) Lafleur et Carrier, § 35. "§ 35 Virtus autem secundum quod boni consideratiua est diuiditur a Macrobio: uirtutes enim sunt *purgatiue, purgatorie, purgati animi et exemplares. Purgatiue* passionem molliunt; *purgatorie* auferunt, *purgati animi* passionem contempnunt; in quartis, aliquid horum nefas est nominare". Lafleur et Carrier, "La *Philosophia* d'Hervé le Breton (Deuxième partie)", p. 359-442, Texte A, p. 384, § 35.

<sup>49</sup> Cf. Lafleur et Carrier, "La *Philosophia* d'Hervé le Breton (Première partie)", *AHDLMA*, 61 (1994), p. 179.

<sup>50</sup> Cf. Lafleur et Carrier, "La *Philosophia* d'Hervé le Breton (Première partie)", p. 181.

à la classification aristotélicienne, dans laquelle il ne reprend pas la division retenue par les auteurs que nous avons vus, mais plutôt la subdivision des vertus morales dans les quatre vertus cardinales<sup>51</sup>:

Or, on pourrait objecter que – comme cette division est donnée au sujet de la vertu politique – la vertu n'est pas divisée ainsi par Aristote dans le livre des *Éthiques*, <mais que>, bien au contraire, elle est divisée en quatre <vertus> cardinales, à savoir en tempérance, justice, courage et prudence. Et ainsi il semble que la susdite division ne soit pas bonne<sup>52</sup>.

Puisque, dit notre maître anonyme, Aristote divise la vertu en tempérance, justice, courage et prudence, et que cette division est différente de celle de Macrobe (vertus *purificatoires*, purificatrices, de l'âme purifiée et exemplaires), il semblerait qu'Aristote se trompe. Or, si ce maître avait présenté la division de Macrobe telle quelle (vertus *politiques*, purificatrices, de l'âme purifiée et exemplaires), il aurait contredit sa propre affirmation que le bien politique est celui qui englobe tous les types de biens, autrement dit, que le bien universel est le bien politique<sup>53</sup>. Donc, pour que la classification macrobienne ne relègue pas le bien politique au degré inférieur des vertus, notre artien a remplacé les vertus politiques par les vertus *purificatoires* (*purgatiue*).

Ensuite, le maître parisien donnera une réponse qui reprend en quelque sorte les degrés des vertus énoncés par Macrobe et appliqués à chacune des vertus cardinales par lui-même<sup>54</sup>:

<sup>51</sup> On note par exemple qu'Arnoul de Provence identifie les habitus des vertus coutumières avec les vertus cardinales: "Secundum uero partem qua ad corpus regendum inclinatur bene operando, acquirit anima habitus uirtutum: ut in regendo rationalem potentiam, prudentiam et iustitiam; in regendo irascibilem, fortitudinem; in gubernando concupiscibilem, temperantiam. Que sunt .iiii.<sup>or</sup> uirtutes cardinales que etiam consuetudinales dicuntur": Arnoul de Provence, *Diuisio scientiarum*, éd. Lafleur, p. 336, l. 553-557. Voir aussi, Lafleur et Carrier, "La *Philosophia* d'Hervé le Breton (Première partie)", p. 181-182, n. 64. De même, quand le Pseudo Peckham subdivise les vertus coutumières (*consuetudinales*), il présente les quatre vertus cardinales: "... uirtus intellectualis consistit in cognitione et dilectione summi boni propter se, uirtus uero consuetudinalis in bene se habendo erga proximum, quod patet discurrendo per differentias eius. Temperantia enim dirigit hominem erga proximum quo ad operationes pertinentes ad concupiscentiam; similiter fortitudo quo ad operationes pertinentes ad irascibilem; prudentia uero et iustitia quo ad operationes pertinentes ad rationalem licet differenter". Pseudo-Peckham, *Commentarium in Ethicam Nouam et Veterem*, Lectio 22, q. 1, § 7, O, f. 30ra, F, f. 35ra-rb.

<sup>52</sup> Anonyme, *Dicit Aristotiles*, trad. C. Lafleur et J. Carrier, § 36. "§ 36 Si autem tu obiceres quod, cum ista diuisio detur de uirtute politica, ista autem non sic diuiditur ab Aristotile libro *Ethicorum*, immo diuiditur in .iiii.<sup>or</sup> cardinales, scilicet in temperantiam, iustitiam, fortitudinem et prudentiam. Et sic uidetur quod predicta diuisio non sit bona". Lafleur et Carrier, "La *Philosophia* d'Hervé le Breton (Deuxième partie)", Texte A, p. 384, § 36.

<sup>53</sup> Cf. C. Lafleur et J. Carrier, "La *Philosophia* d'Hervé le Breton (Première partie)", p. 179-181.

<sup>54</sup> En effet, la division qu'offre Macrobe décrit des degrés des vertus, mais chacune des vertus cardinales – tempérance, courage, prudence et justice – peut se développer selon les différents degrés. Cf. Macrobe, *Commentariorum in somnium Scipionis libri duo*, I, 8, 5-11, éd. et trad. M. Armisen-Marchetti, p. 51-53.

À cela il faut dire que sous n'importe quel membre de la susdite division peut être contenu n'importe quel membre du quaternaire des vertus cardinales. Or, la justice semble d'abord être pour les débutants, selon cela on l'appelait *purificatoire*. Elle peut aussi être pour les progressants, et selon cela on l'appelait *purificatrice*. Et <elle peut aussi être> chez ceux qui ont atteint la perfection, et selon cela on l'appelait <vertu> *de l'âme purifiée*. Et <elle peut aussi être> chez les bienheureux dans la patrie <éternelle>, selon cela on l'appelait *exemplaire*<sup>55</sup>.

D'une part, la différence d'interprétation de la classification macrobienne réside dans le fait, déjà signalé, que l'auteur considère toutes les vertus comme politiques, tout en modifiant le premier degré des vertus macrobiennes. Le but, comme pour les autres maîtres ès arts, c'est de justifier le texte aristotélicien. D'autre part, l'interprétation des degrés de Macrobie a ses particularités, car l'auteur attribue aux hommes les trois premiers degrés, tandis qu'il réserve le dernier pour les bienheureux, c'est-à-dire pour les âmes séparées. Par ailleurs, le maître a une interprétation tout aussi particulière d'Aristote, non seulement en ce qui concerne le concept de bien, mais aussi en ce qui concerne la division des vertus, car il ne considère pas la distinction entre vertus intellectuelles et morales ou coutumières, laquelle est préalable à la subdivision des vertus morales, comme on l'a vu dans les autres textes.

## Conclusion

Parmi les objections à la distinction aristotélicienne entre vertus intellectuelles et vertus coutumières, les maîtres ès arts de Paris présentent une classification *philosophique* alternative, la division macrobienne des divers degrés des vertus (politiques, purificatrices, de l'âme purifiée et exemplaires). À l'exception de l'auteur de l'introduction *Dicit Aristotiles*, la plupart des maîtres feront équivaloir les deux premiers degrés des vertus macrobiennes avec la division aristotélicienne en faisant correspondre les vertus politiques aux vertus coutumières, ainsi que les vertus intellectuelles aux vertus purificatrices. Au demeurant, quelques années plus tard (1250-1252), Albert le Grand dans son *Super Ethica* rapproche encore davantage la classification aristotélicienne de celle de Macrobie, en comparant les vertus de l'âme purifiée aux vertus héroïques d'Aristote<sup>56</sup>, quoique les théologiens de

<sup>55</sup> Anonyme, *Dicit Aristotiles*, trad. (modifiée) Lafleur et Carrier, § 37. "§ 37 Ad hoc dicendum est quod sub unoquoque membro predictae diuisionis potest contineri quodlibet membrum istarum diuidentium. Iustitia autem incipientibus primo uidetur esse, secundum quod dicebatur *purgatiua*. Potest etiam esse proficientibus, et secundum hoc dicebatur *purgatoria*; et in perfectis, et secundum hoc dicebatur *purgati animi*; et in beatis in patria, secundum quod dicebatur *exemplaris*". Lafleur et Carrier, "La *Philosophia* d'Hervé le Breton (Deuxième partie)", p. 359-442, Texte A, p. 384-385, § 37.

<sup>56</sup> Albert le Grand, *Super Ethica*, éd. W. KÜBEL, Cologne, Monasterii Westfalorum, Aschendorff (Alberti Magni Opera Omnia, 14, 2), 1987, VII, lect. 1, p. 514, 24-33: "et hoc fit per diuinam quandam et *heroicam* virtutem, per quam aliquis imitatur diuinam

cette époque (contrairement à leurs collègues du XII<sup>e</sup> siècle) ne font pas communément mention des théories de Macrobe, à l'exception peut-être de Jean de la Rochelle dans son *Tractatus de divisione multiplici potentiarum animae*<sup>57</sup> et d'Albert le Grand dans le traité sur la prudence de son *De bono*<sup>58</sup>.

Par ailleurs, l'enseignement des vertus macrobiennes se voit sensiblement détérioré, si l'on considère qu'un seul des textes étudiés, le *Commentarium in Ethicam Nouam et Veterem* du Pseudo-Peckham, décrit les degrés d'une façon un peu plus proche du texte de Macrobe. Il faut noter aussi que les textes les plus spécifiques, c'est-à-dire les commentaires sur l'*Éthique à Nicomaque*, se rapprochent le plus de la théorie macrobienne, tandis que les textes didascaliques, introductions à la philosophie et guides pour les examens, proposent des interprétations pour le moins 'créatives' du philosophe néoplatonicien.

Finalement, pendant la première réception de l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote, les artiens parisiens justifient la classification des vertus telle qu'elle est posée par Aristote: c'est la tâche du commentateur (ainsi que de l'étudiant) de se questionner sur l'exhaustivité (*sufficiencia*) de la classification et de la justifier. Ils sont suivis dans cette pratique par d'autres commentateurs de la deuxième réception de l'*Éthique* dont Albert le Grand<sup>59</sup>.

---

aequalitatem secundum remotionem a perturbatione passionum. [...] Et has virtutes vocat Macrobius purgati animi, quibus in divinam similitudinem ascendatur". Pour une étude sur la *virtus heroica* chez Albert le Grand, voir I. Costa, "Heroic virtues in the commentary tradition on the *Nicomachean Ethics* in the second half of the thirteenth century", dans Bejczy (éd.), *Virtue Ethics in the Middle Ages*, p. 153-172. Sur la signification des vertus macrobiennes chez Albert, voir J. Müller, *Natürliche Moral und philosophische Ethik bei Albertus Magnus*, Münster, Aschendorff (Beiträge zur Geschichte der Philosophie und Theologie des Mittelalters, Neue Folge, 59), 2001, p. 192-197.

<sup>57</sup> Jean de la Rochelle, *Tractatus de divisione multiplici potentiarum animae*, III, 5, éd. P. Michaud-Quantin, Paris, Vrin (Textes philosophiques du Moyen Âge, 11), 1964, p. 152-154. Le traité de Jean a été daté, par P. Michaud-Quantin, des années 1233-1239 (Michaud-Quantin, "Introduction", p. 23). Notamment, l'éditeur propose comme *terminus ad quem* la version intégrale de la traduction latine de l'*Éthique à Nicomaque*, dont la date de composition était alors estimée vers 1240 ; mais dès l'édition de l'*Éthique* par R. A. Gauthier, cette date a été située vers 1246-1248. Or, vu que Jean de la Rochelle utilise dans son traité les gloses de l'*Ethica Noua*, appelées généralement par les maîtres l'*Alia translatio*, et que les sources de cette autre traduction ont été datées entre 1240 et 1244, alors il faudrait peut-être reconsidérer la date de composition de cet ouvrage de Jean de la Rochelle comme contemporaine des commentaires de Kilwardby et du Pseudo-Peckham, c'est-à-dire vers 1245.

<sup>58</sup> Albert le Grand, *De Bono*, t. VI, éd. W. Kübel, Münster, Aschendorff (Alberti Magni Opera omnia, dir. B. Geyer, Institutum Alberti Magni Coloniense, 28), 1951.

<sup>59</sup> Albert le Grand aussi, en commentant (vers 1250-1252) la traduction complète de l'*Éthique à Nicomaque* faite par Robert Grosseteste, se demande s'il doit y avoir d'autres vertus, et il répond: "Il faut dire que cette division est exhaustive": "Dicendum quod divisio ista sufficiens est". Or, il ne présente pas l'objection selon les degrés des vertus de Macrobe. Cf. Albert le Grand, *Super Ethica*, Liber II, lectio 1, éd. W. Kübel, Monasterii Westfolorum, Aschendorff (Alberti Magni Opera Omnia, t. 14, 1), 1968, p. 90, 82-95.

Or, la norme parmi les maîtres ès arts constitue le fait de confronter des systèmes philosophiques entre eux, sans inclure des objections étrangères à leur champ de recherche, par exemple des objections de caractère religieux. Ils mettent en rapport le système d'Aristote avec celui de Macrobie, mais ils ne discutent pas des vertus théologiques. Cet effort de spécialisation des maîtres ès arts de Paris, dû dans une certaine mesure à leurs tâches d'enseignement, se trouve dans la perspective de l'autonomisation de la pensée philosophique propre aux écrits artiens du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>60</sup>.

#### ABSTRACT

The first western Latin commentaries on the *Nicomachean Ethics* tend to understand their subject in a philosophical context. This paper shows one example, the comparison between Aristotle's and Macrobius' classifications of virtues (the latter being a legacy from the philosophical teaching of the twelfth century) in some writings of Parisian Arts Masters from the first half of the thirteenth century. While masters differ in their interpretation of each element in the Macrobian division, they mostly agree in considering the first two degrees from Macrobius (*uirtutes politicae et purgatorie*) equivalent to Aristotle's distinction in intellectual and moral virtues (*uirtutes intellectuales et consuetudinales*).

<sup>60</sup> Sur l'idéal philosophique des maîtres ès arts de Paris voir C. Lafleur, "Scientia et ars dans les introductions à la philosophie des maîtres ès arts de l'Université de Paris au XIII<sup>e</sup> siècle", dans I. Craemer-Ruegenberg et A. Speer (éd.), "Scientia" und "ars" im Hoch und Spätmittelalter, Berlin et New York, De Gruyter (Miscellanea Mediaevalia, 22), 1994, p. 45-65. Aussi cf. D. Piché, *La condamnation parisienne de 1277*, éd., trad. et com. D. Piché avec la collaboration de C. Lafleur, Paris, Vrin (Sic et non), 1999.